



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 18	Votants : 24
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Anne JOUANNIC, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Véronique LAMOUR, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Emilie LORIC.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Monique BOURALY à Anne JOUANNIC
Morgane LE TOHIC à Maurice POUILLAUE
Denis DAVID à Didier LE GAILLARD
Sonia LE PALLUD à Marie-Pierre PICAUT
Yoann LE FICHER à Marie-Christine TALMONT
David TALMONT à Franck LORIC

Absent.es excusé.es sans pouvoir :

Gabin MOISDON

Absent.es : Romy LE HOUZEZEC,

Secrétaire de séance : M. Tristan CAMPS

Date de convocation du Conseil municipal : 28 mars 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Contrat de dépôt vente du SKATEPARK
Délibération n°2025_04_04_21
Nom.Actes (1.4)

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10/04/2025
ID : 056-215601402-20250404-DEL_2025_21-CC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Ceci étant exposé,

Madame Marie-Christine TALMONT, élue déléguée aux finances et aux ressources humaines présente le rapport suivant :

En 2008, la commune de Moréac a publié un marché public afin d'installer des modules de Skatepark, et ainsi permettre aux jeunes de pratiquer leur sport (skate-board, roller, trottinette...) dans un lieu sécurisé et adapté à la pratique mais également de créer un lieu d'échanges, de rencontres, d'expression...

Dans ce cadre la société 3R SPORTS a été retenue pour installer 5 modules de Skatepark pour un montant total de 26 280 € HT / 31 430,88 € TTC.

Afin de tenir compte du développement de la commune et des nouvelles aspirations des pratiquants, l'assemblée délibérante juge utile et nécessaire de procéder à la mise en vente de celui-ci et de lui donner « une seconde vie ». Sachant qu'un nouveau projet de travaux pour un Skatepark béton est prévu d'être livré pour fin 2025.

A ce titre, il est proposé de convenir d'une convention « contrat de dépôt vente » avec la société 3R SPORTS, les modalités administratives et pratiques sont détaillées dans le contrat présenté en annexe.

- Durée de la convention : 1 année à compter de la date de signature du contrat (reconduction tacite)
- Le démontage, retrait et transport sur site, ainsi que la mise en conformité et sécurité des modules est à la charge de la société 3 R SPORTS ;
- Le prix de rachat des modules est de 6 323.75 € soit 25% du prix d'acquisition HT en 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, par un vote à main levée :

- **D'APPROUVER** les modalités administratives, financières et techniques indiquées dans la convention entre la commune et la société 3 R SPORTS ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de dépôt-vente ;
- **De DONNER** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 4 avril 2025*

*Le secrétaire de séance,
Tristan CAMPS*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*

